Plan d'action
contre la traite des êtres humains

1ère Conférence européenne du Groupe Sainte-Marthe, les 8 et 9 février 2022

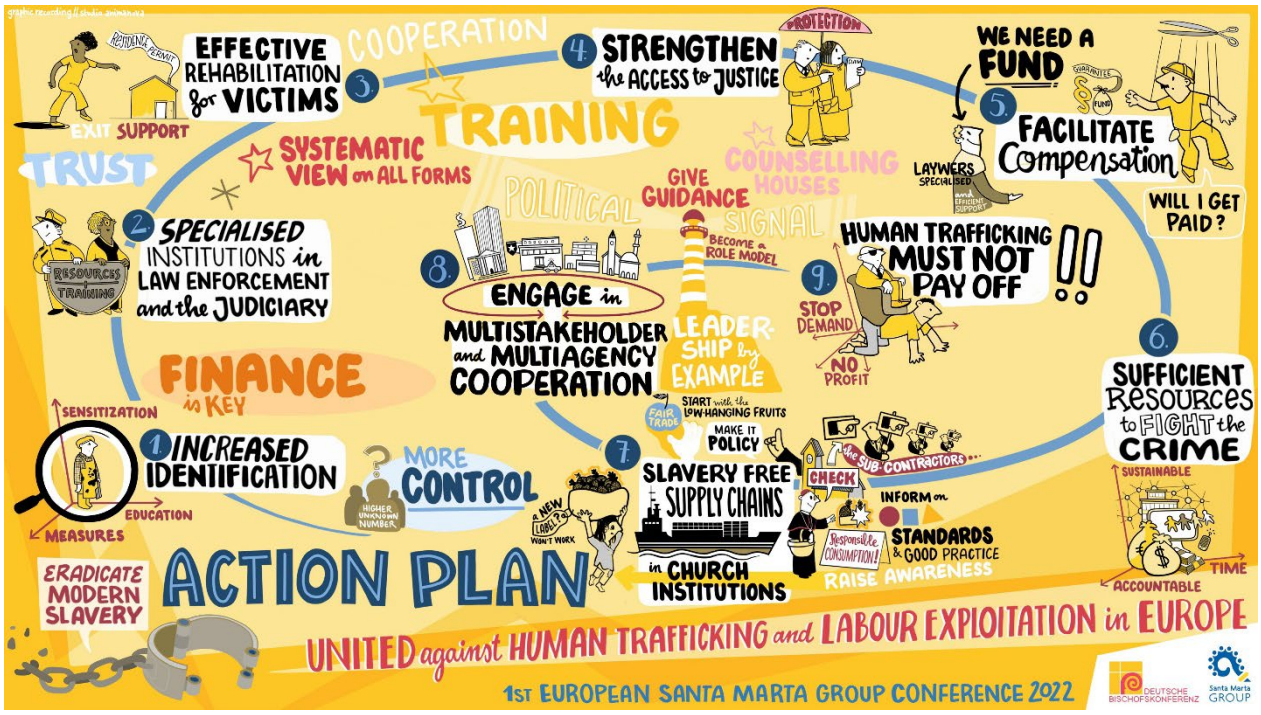

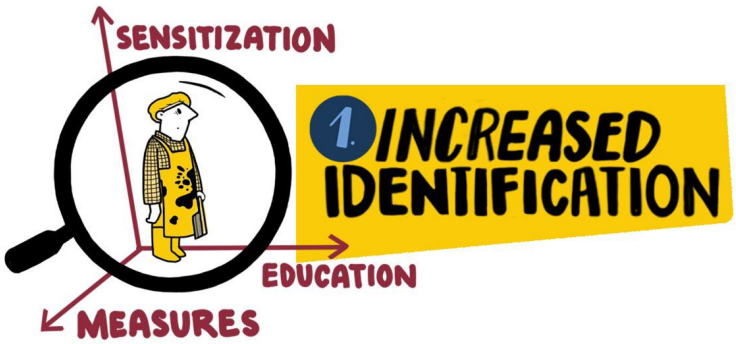

1) Faciliter l'identification des victimes d'exploitation et de traite

- Recommandation
  Coopérer avec les autorités nationales et locales pour créer des réseaux permettant une meilleure identification des victimes de traite des êtres humains et la formation du personnel concerné.
- Explication
  La traite des êtres humains se déroule sous nos yeux, mais nous ne la « voyons » pas, car nous n'avons pas les connaissances et les compétences nécessaires pour l'identifier et il nous manque un réseau auprès duquel nous pourrions la dénoncer.
- Action
  Nous demanderons aux institutions de l'Église (des écoles, hôpitaux, paroisses, centres de consultation) qui relèvent de notre compétence de réaliser des mesures pédagogiques et de sensibilisation portant sur la traite des êtres humains et d'indiquer dans leurs programmes d'études des moyens pour identifier la traite des êtres humains afin de lutter contre la culture de l'indifférence. De plus, nous invitons les autorités publiques à utiliser l'expertise des organisations de l'Église et de la société civile.
  Nous nous engagerons également pour l'approfondissement des connaissances sur la traite et l'exploitation des êtres humains dans la société en général et pour la coopération avec les médias pour que les reportages soient sérieux et fondés sur des faits.

2) <u>Développer des organismes spécialisés parmi les autorités judiciaires et les autorités chargées des poursuites pénales</u>

- <u>Recommandation</u>
  Créer des départements spécialisés sur la traite des êtres humains destinés à la police, au ministère public et aux chambres spécialisées des tribunaux.
- <u>Explication</u>
  Les cas de traite des êtres humains sont très complexes - parfois au-delà de notre imagination - difficiles à poursuivre et ils exigent le développement de capacités spécifiques.
- <u>Action</u>
  Nous soutiendrons les efforts pour obtenir une formation spécifique et des équipements spécialisés pour le personnel et nous offrirons notre expérience et nos connaissances pour contribuer à cet objectif en tant que partenaires.

3) Promouvoir une réhabilitation efficace des victimes

- Recommandation
  Établir des programmes de sortie de l'exploitation et de réhabilitation pour les victimes de toutes les formes de traite des êtres humains, y compris une aide à la réinsertion jusqu'à ce qu'elles puissent mener une vie indépendante.
- Explication
  Les survivants de la traite des êtres humains sont soumis à une forte pression sociale et morale en vue de quitter le « milieu criminel ». Mais très souvent, leur seule perspective est l'incertitude, l'insécurité, un voyage migratoire raté avec le risque d'être discriminés dans leur pays et éventuellement expulsés.
- Action
  Nous nous engagerons pour que les gouvernements développent des programmes de sortie d'exploitation et de réhabilitation pour toutes les formes de traite des êtres humains et qu'ils investissent dans ces programmes, y compris l'application du délai de réflexion et l'octroi d'un permis de séjour indépendamment de la volonté de coopérer avec la police.

4) <u>Améliorer l'accès à la justice</u>

- <u>Recommandation</u>
  Garantir aux victimes d'exploitation par le travail un accès sûr à la justice.
- <u>Explication</u>
  De nombreux obstacles limitent l'accès à la justice des victimes de l'exploitation par le travail, car elles pourraient être obligées de déclarer leur travail ou leur statut de séjour irréguliers, ce qui implique le problème d'être criminalisées et/ou expulsées et de devoir faire valoir leurs droits depuis l'étranger.
- <u>Action</u>
  Nous exigerons la protection des victimes lorsqu'elles portent plainte ou réclament des arriérés de salaire, car leur accès à la justice devrait primer sur les considérations liées à la politique pénale, de séjour ou d'immigration. Pour cela, il faut des centres de consultations spécialisés avec du personnel professionnel, y compris des avocats.

5) <u>Faciliter l'indemnisation</u>

- <u>Recommandation</u>

  Développer (le cas échéant) et mettre en œuvre un système d'indemnisation des victimes, y compris un « fonds de garantie » pour une réparation immédiate (à partir de biens confisqués, entre autres) pour toutes les victimes, indépendamment de leur statut juridique.
- <u>Explication</u>

  Les survivants de la traite des êtres humains ont souffert (physiquement et psychologiquement) et sont souvent privés des salaires promis ; c'est pourquoi il est indispensable de les indemniser. Trop souvent, les procédures d'indemnisation sont ou bien inconnues, compliquées, insuffisantes ou bien inexistantes.
- <u>Action</u>

  Nous collaborerons avec des professionnels pour instruire les conseillers et les victimes de leurs droits légaux en matière d'indemnisation ; s'il n'y a pas de réglementations correspondantes, nous plaiderons en faveur d'un régime d'indemnisation en tenant compte des lignes directrices du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

6) <u>Fournir des ressources suffisantes pour combattre la traite des êtres humains</u>

- <u>Recommandation</u>
  Fournir un financement durable dans le cadre du budget public destiné aux initiatives pour lutter contre la traite des êtres humains ; consulter les ONG et les groupes de survivants sur les besoins en services professionnels.
- <u>Explication</u>
  Les projets ou les mesures de lutte contre la traite des êtres humains sont souvent insuffisamment financés ou seulement financés en tant que projets temporaires. Cela rend difficile un travail continu et renforce la perception du public selon laquelle la traite des êtres humains n'est qu'un problème marginal.
- <u>Action</u>
  Nous demanderons des comptes aux gouvernements, examinerons les projets de budgets et demanderons des rapports sur les fonds alloués pour la lutte contre la traite des êtres humains.

7) <u>Garantir des chaînes d'approvisionnement sans esclavage dans les institutions de l'Église</u>

- <u>Recommandation</u>
  Libérer les chaînes d'approvisionnement des institutions de l'Église de la traite et de l'exploitation des êtres humains.
- <u>Explication</u>
  Les institutions et organisations de l'Église sont souvent de gros acheteurs et consommateurs de biens et de services. Elles sont des défenseurs déterminés des chaînes d'approvisionnement sans esclavage, mais ne contrôlent que rarement leurs propres chaînes d'approvisionnement.
- <u>Action</u>
  Nous sensibiliserons les institutions de l'Église concernant leur responsabilité vis-à-vis de leurs chaînes d'approvisionnement et les encouragerons à contrôler l'achat des biens dans nos institutions et organisations en ce qui concerne l'exploitation et la traite des êtres humains et à promouvoir une consommation responsable.

8) **<u>Coopérer avec les acteurs et autorités</u>**

- <u>Recommandation</u>
  Collaborer entre acteurs et autorités au-delà des frontières géographiques, conceptuelles et religieuses.
- <u>Explication</u>
  La traite des êtres humains est un crime multidimensionnel et on ne peut pas le combattre tout seul.
- <u>Action</u>
  Dans tous les domaines importants pour la lutte contre la traite des êtres humains, nous promouvrons la coopération entre les différents acteurs et autorités : Prévention, protection et poursuites pénales.

9) <u>La traite des êtres humains ne doit pas être rentable</u>

- <u>Recommandation</u>
  Assurer que la traite des êtres humains ne génère pas de profits.
- <u>Explication</u>
  La traite des êtres humains existe parce qu'il y a une demande de services, de main-d'œuvre et de biens bon marché et parce que la «marchandise» est souvent «réutilisable» et génère d'énormes profits.
- <u>Action</u>
  Nous soutiendrons l'élaboration d'un concept qui inclut toutes les parties concernées, aborde toutes les dimensions de la traite des êtres humains et indique les moyens de mettre fin à la demande. Dans ce contexte, nous examinerons également la possibilité de coopérer avec le secteur financier.

Le plan d'action a été présenté par l'AG Menschenhandel de la Conférence épiscopale allemande et le Santa Marta Group.

Contact et responsable de la publication : Mgr Ansgar Puff, évêque auxiliaire de Cologne, Dr. Markus Grimm, Martina Liebsch - info@ag-menschenhandel.de

Tous les graphiques : Conférence des évêques allemands, artiste : Christoph Kellner, animanova.de

Le contexte

Le plan d'action est le fruit d'un processus de réflexion qui s'est déroulé sous les auspices de la Conférence épiscopale allemande et du Groupe Sainte Marthe. Ce processus a impliqué des experts de différents pays qui se sont réunis en séminaires thématiques. Les recommandations ont été choisies après un discernement approfondi sur leur pertinence et leur faisabilité. Sur la base de ces réflexions, le plan d'action propose 9 recommandations clés que les auteurs estiment être les plus urgentes pour éradiquer la traite des êtres humains et qui doivent être suivies d'actions. Le Plan d'action a été enrichi lors de la 1ère conférence européenne du Groupe Sainte Marthe, qui s'est tenue du 08 au 09 février 2022.

Avant toute chose, il est impératif que les États remplissent leurs obligations en matière de ratification et/ou de mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux pertinents élaborés pour la lutte contre la traite des êtres humains. En outre, il va sans dire que toutes les mesures préventives qui peuvent être prises valent mieux que toute action visant à protéger les victimes et à poursuivre les criminels.

Suivant une " approche mobilisant l'ensemble de la société ", ce plan d'action est un produit collectif et une offre à ceux qui veulent travailler ensemble pour obtenir un changement systémique dans la lutte contre la traite des êtres humains par des actions spécifiques. Les organisateurs de la 1ère conférence européenne du Groupe Sainte Marthe à l'origine de ce plan s'engagent à le conduire et le soutenir. La responsabilité commune incombe à ceux qui ont contribué et veulent s'engager. Elle nous lie tous à une cause importante : L'éradication de la traite des êtres humains.

Les mesures à prendre peuvent différer d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre en fonction de l'environnement politique et sociétal et des sphères d'influence des personnes engagées. **Nous invitons tous ceux qui veulent s'engager dans ce plan d'action à identifier d'autres actions et à travailler à leur mise en œuvre dans les organisations d'Eglise, les services de la police, de la justice et autres organes de décision !**

Berlin / Bonn / Londres,

en la fête de Sainte Joséphine Bakhita, le 8 février2022

graphic recording // studio animanova
RESIDENCE PERMIT
EXIT SUPPORT
TRUST
EFFECTIVE REHABILITATION for VICTIMS
3.
COOPERATION
TRAINING
SYSTEMATIC VIEW on ALL FORMS
4.
STRENGTHEN the ACCESS to JUSTICE
PROTECTION
CLAIM
WE NEED A FUND
GUARANTEE
FUND
5.
FACILITATE Compensation
WILL I GET PAID?
LAYWERS SPECIALISED and EFFICIENT SUPPORT
COUNSELLING HOUSES
GIVE GUIDANCE
POLITICAL SIGNAL
BECOME a ROLE MODEL
2.
SPECIALISED INSTITUTIONS in LAW ENFORCEMENT and the JUDICIARY
RESOURCES + TRAINING
8.
ENGAGE in MULTISTAKEHOLDER and MULTIAGENCY COOPERATION
LEADERSHIP by EXAMPLE
9.
HUMAN TRAFFICKING MUST NOT PAY OFF !!
STOP DEMAND
NO PROFIT
6.
SUFFICIENT RESOURCES to FIGHT the CRIME
SUSTAINABLE
TIME
ACCOUNTABLE
FINANCE is KEY
SENSITIZATION
EDUCATION
MEASURES
1.
INCREASED IDENTIFICATION
MORE CONTROL
HIGHER UNKNOWN NUMBER
a NEW LABEL? WON'T WORK
7.
SLAVERY FREE SUPPLY CHAINS in CHURCH INSTITUTIONS
FAIR TRADE
START with the LOW-HANGING FRUITS
MAKE IT POLICY
CHECK
the SUB-CONTRACTORS...
INFORM on
STANDARDS & GOOD PRACTICE
Responsible CONSUMPTION!
RAISE AWARENESS
ERADICATE MODERN SLAVERY
ACTION PLAN
UNITED against HUMAN TRAFFICKING and LABOUR EXPLOITATION in EUROPE
1ST EUROPEAN SANTA MARTA GROUP CONFERENCE 2022
DEUTSCHE BISCHOFSKONFERENZ
Santa Marta GROUP